

MONTBÉLIARD > Justice

« Mon ADN, ils ne l'auront pas »

« Le combat continue », lâche Dominique Henry. Mis en délibéré, le jugement est tombé jeudi. Pour refus de se soumettre à un prélèvement ADN, la militante paysanne du Haut-Doubs est condamnée à 750 € d'amende.

C'est moins que les réquisitions du parquet de Montbéliard qui réclamait 1 000 € d'amende. Bien plus que la cour d'appel d'Amiens qui pour les mêmes faits avait transformé l'amende ferme de 300 € prononcée en première instance en une amende avec sursis. Allez trouver une logique judiciaire dans tout cela ? Si ce n'est la logique d'une peine qui s'alourdit en raison de la récidive. Par deux fois, déjà, l'institutrice et agricultrice à la retraite de Grand'Combe-des-Bois a refusé de se soumettre à un prélèvement d'ADN. Une empreinte génétique réclamée à toute personne condamnée. Le cas de Dominique Henry, 60 ans, condamnée en 2015 à la suite d'une action militante à la ferme des 1 000 vaches en Picardie : le démontage de la salle de traite de ce qu'elle appelle « une usine à bétail ».

Son ADN, Dominique Henry ne

« Ils veulent mon ADN. Ils ne l'auront pas. Même pas en rêve. Je ne leur lâcherai rien »
Dominique Henry Militante à la Confédération paysanne



« En acceptant ce prélèvement ADN, c'est toute ma famille qui va se retrouver dans ce fichier pour 40 ans. Impensable », tonne Dominique Henry aux portes du tribunal de Montbéliard. Photo ER/Francis REINOSO

veut pas le donner. Parce qu'il est « intime », que c'est un ADN « familial qui va se retrouver fiché pour 40 ans avec l'ADN des criminels et délinquants sexuels. Je n'ai pas envie de faire ce cadeau empoisonné à mes petits-enfants ».

Appel de la décision

Pas matière à ergoter de l'avis du parquet qui, le 12 janvier dernier, à la relaxe réclamée par la défense avait opposé le droit et la loi : « Toute personne condamnée qui refuse de se soumettre à un prélèvement commet un délit ». Point barre. « La loi, elle doit changer. Je compte bien sur les trois députés et le sénateur du Doubs qui soutiennent notre combat pour y remédier », tonne Dominique Henry, jeudi, sur le parvis du palais de justice.

Mis en délibéré, le jugement est

tombé. Banderoles de soutien brandies sous un ciel bleu acier, quelque 80 militants, syndicalistes et citoyens accompagnent Dominique Henry qui dénonce avec vigueur le fichage des militants. « Ce n'est pas la décision que j'attendais. Je suis déclarée coupable pour une

action relevant du bien commun », dit-elle. « C'est un procès, une histoire sans fin car si demain, je suis reconvoquée par les gendarmes pour donner mon ADN, ça sera non et encore non. Le combat continue ». C'est décidé. Elle fait appel.

Françoise JEANPARIS

« D'un mépris total... »

À l'issue des débats en audience publique le 12 janvier, le tribunal correctionnel avait mis en délibéré son jugement et annoncé qu'il serait rendu le 19 janvier, à 14 h. Dont acte. À 13 h 30, associations et syndicats qui soutiennent Dominique Henry se retrouvent donc devant le palais de verre de la rue Mozart, à Montbéliard, pour entendre la décision. Sauf... Sauf qu'elle a été rendue le matin même. Vite fait et sans faire de tintamarre car en l'absence de la principale intéressée qui apprend sa condamnation, quelques heures plus tard, au débotté sur un bout de trottoir ! « D'une incorrection rare. D'un mépris total pour le justiciable », assène Dominique Henry. « Ça ne fait que renforcer notre détermination à lutter contre ce système destructeur. »